

# SA et Sàrl

## Une décision à ne pas prendre à la légère

Steve Montandon, Prométerre

**Le passage d'une société simple à une SA ou Sàrl peut s'avérer avantageux dans certaines situations, notamment au niveau fiscal. Toutefois, de nombreux facteurs sont à prendre en considération pour éviter de mauvaises surprises à long terme.**

L'entreprise familiale représente le modèle traditionnel de l'exploitation agricole. Or avec l'évolution du droit, notamment la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), la transition d'une exploitation agricole vers une Société anonyme (SA) ou une Société à responsabilité limitée (Sàrl) suscite de plus en plus d'intérêts. « Depuis 2014, il est envisageable de passer son activité du statut de personne physique indépendante à une personne morale, tout en conservant le droit aux paiements directs, affirme Laura Egger, conseillère en gestion chez Proconseil. La possibilité de réaliser des économies grâce à l'optimisation fiscale représente l'argument principal en faveur de ce changement de statut.

Cependant, ce dernier engendre de nombreuses conséquences, positives ou négatives, sur plusieurs facettes de l'entreprise comme les assurances, les baux agricoles, le droit aux aides à l'investissement et même parfois les droits des descendants (lire cahier spécial sur la société d'exploitation agricole du Prométerre MAG N°14). « Passer d'une société simple à une personne morale c'est comme passer du foot au rugby, les règles ne sont plus les mêmes. Il faut les connaître pour pouvoir s'adapter et devenir performant », image Stéphane Teuscher, directeur du Département services & conseils de Prométerre. C'est pourquoi il recommande à tout exploitant qui envisage cette démarche de bien s'entourer avec des experts de la Loi sur le droit foncier rural (LDFR), de la fiscalité ainsi que du droit privé et administratif (paiements directs, aménagement du territoire, crédits agricoles, etc.).

### Prendre en considération tous les facteurs

« Il ne faut pas prendre cette décision sur un coup de tête. Une analyse préliminaire lacunaire peut avoir de lourdes conséquences, même de nombreuses années après », avertit Daniel Kämpf, gérant de l'Office de crédit agricole. Certains cas peuvent en témoigner. Une exploitation a notamment rencontré des problèmes avec ses baux agricoles après le passage en Sàrl. Selon l'expert, le bien-fondé et la qualité de la transition se mesure sur une dizaine d'années, pas sur deux ans. Afin d'éviter ces mauvaises surprises, il s'avère donc important de prendre son temps.

Stéphane Teuscher conseille d'effectuer une analyse complète de la situation de l'exploitation ainsi que des projets de la famille pour avoir toutes les cartes en main avant de se décider. « L'exploitant doit avoir une idée claire de ce qu'il veut faire avec son exploitation à

l'avenir pour pouvoir la partager clairement avec les personnes en charge du dossier. Ceci afin qu'elles aient une vision à 360°, qui leur permettra de déterminer avec plus d'exactitude si le passage en SA ou Sàrl est viable », explique Christophe Widmer, fiscaliste chez Fidasol. Une vision claire des projets est d'autant plus importante pour définir si le passage doit se faire sous forme de société d'exploitation ou immobilière, car il y a également des différences notables entre ces deux statuts, notamment au niveau des possibilités d'investissement.

### Une équipe bien rodée avec toutes les compétences

« Une analyse pluridisciplinaire est nécessaire pour mener à bien de tels projets. Chaque cas est différent et les textes de loi concernés par ce processus sont complexes », souligne Michael Molnar, directeur de la Société d'assurance de protection juridique FRV (SRPJ). Grâce à ses différentes filiales (Fidasol, SRPJ, Proconseil et OCA), Prométerre dispose de toutes les compétences essentielles pour accompagner les familles paysannes vaudoises qui envisagent ce changement de

statut. Afin de faciliter la prise de décision, les experts conseillent dans un premier temps de suivre la formation « Une SA ou Sàrl pour mon exploitation ? » dispensée par Proconseil. Dans un second temps, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Proconseil pour obtenir un conseil personnalisé ainsi qu'un préavis sur la faisabilité du projet.

Chaque dossier est examiné par les filiales concernées pour évaluer tous les avantages et inconvénients. Par la suite, les personnes en charge du dossier se rencontrent pour confronter les contraintes et les opportunités d'un changement de statut. « Jusqu'à maintenant, nous avons généralement été unanimes pour dire si un passage en SA ou Sàrl est une bonne ou mauvaise idée », témoigne Daniel Kämpf. Si le préavis est positif et que l'exploitant décide d'entamer la procédure, les filiales travaillent ensemble et communiquent régulièrement pour coordonner la transition, de façon à minimiser au maximum les risques. Une fois la société créée, l'exploitant peut bénéficier de services et conseils pour une bonne gestion sur le long terme.

Notre cahier spécial sur les avantages et inconvénients d'un passage en SA ou Sàrl  
[prometerre.ch/mag14](http://prometerre.ch/mag14)



## AIDE À LA DÉCISION POUR UN PASSAGE EN SA OU SÀRL



### FORMATION

« Une SA ou Sàrl pour mon exploitation ? »

Dispensé par Proconseil



### ENTRETIEN PERSONNALISÉ ET RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LA FAISABILITÉ DU PROJET

Réalisé par Proconseil, OCA, Fidasol, SRPJ

Pour toute question :

[proconseil@prometerre.ch](mailto:proconseil@prometerre.ch)  
ou 021 614 24 30